

Tunis, le 2 janvier 2026

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Le Conseil du Marché Financier adopte sa stratégie 2026 en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes

Dans le cadre de l'exercice de ses missions légales visant à préserver l'intégrité et la transparence du marché financier tunisien et à soutenir les efforts nationaux de prévention des risques de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de prolifération des armes, le Conseil du Marché Financier (CMF) a adopté sa stratégie pour l'année 2026 dans ce domaine. Cette stratégie s'articule autour de plusieurs axes complémentaires, en cohérence avec les standards internationaux et les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

La stratégie repose, en premier lieu, sur le renforcement d'un **dispositif d'adhésion effective des intervenants du marché**, à travers le passage d'une conformité formelle à une approche fondée sur les risques et la bonne gouvernance. À cet effet, le CMF assure le suivi de la mise en œuvre des plans d'action issus des travaux de contrôle, le renforcement du rôle des structures de conformité et de contrôle interne, ainsi que l'intensification des actions de sensibilisation et de diffusion d'alertes périodiques relatives aux risques émergents, tout en encourageant le recours aux solutions numériques modernes en matière de connaissance du client et de surveillance des opérations.

Dans un deuxième axe, le CMF accorde une importance particulière au **développement des compétences et au renforcement des capacités**, considérant le capital humain comme un levier essentiel de l'efficacité du dispositif. Cet axe se traduit par la mise en place de programmes de formation spécialisés au profit des cadres du CMF et des intervenants du marché, ainsi que par l'élaboration et la publication de guides sectoriels visant à harmoniser la compréhension et l'application des exigences réglementaires et à promouvoir une culture durable de conformité.

Le troisième axe vise l'**amélioration de la qualité du reporting et de l'analyse**, à travers le relèvement du niveau de précision et d'efficacité des déclarations d'opérations suspectes, le respect des délais légaux et le renforcement de la contribution des entités assujetties aux déclarations auprès de la Commission Tunisienne des Analyses Financières (CTAF). Il prévoit également le développement de l'analyse financière et le renforcement de la coordination avec les autorités judiciaires, sécuritaires et de contrôle, ainsi que l'investissement dans les outils numériques et les mécanismes d'alerte précoce.

La stratégie accorde, par ailleurs, une attention particulière au **renforcement de l'application effective des sanctions financières ciblées**, à travers la vérification de l'efficacité des dispositifs de filtrage par rapport aux listes nationales et internationales, l'application immédiate des mesures de gel sans notification préalable, l'intégration de cette thématique dans les programmes de contrôle et de formation, et la mise à jour des matrices de risques sur la base des résultats de l'évaluation nationale des risques pour l'année 2025, contribuant ainsi au renforcement de la crédibilité du dispositif national.

Le cinquième axe porte sur le **renforcement du cadre de supervision et de contrôle**, par la consécration de l'approche fondée sur les risques comme méthodologie centrale de l'action du CMF, le développement des outils d'évaluation sectorielle et des mécanismes d'alerte précoce, permettant d'orienter l'action de supervision vers les activités et les entités les plus exposées, d'accroître l'efficacité des interventions et de limiter les risques systémiques.

À travers l'adoption de sa stratégie pour l'année 2026, le Conseil du Marché Financier réaffirme son engagement constant en faveur de son rôle de prévention, de supervision et de sanction en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, contribuant ainsi à la stabilité du marché financier tunisien, au renforcement de la confiance des acteurs et à l'alignement sur les meilleures pratiques et normes internationales.